

Dépôt de documents

J'ai assisté à des audiences concernant des nominations et les députés de l'opposition ont commencé par demander au candidat s'il était membre d'un parti politique. Nous savons ce que l'opposition cherche à faire. Elle essaye de constituer un dossier pour pouvoir déclarer à la Chambre que seuls les conservateurs ont été nommés. Surtout en ce qui concerne les droits de la personne, je connais plusieurs membres du parti conservateur qui, par le passé, voulaient faire partie de tribunaux des droits de la personne, mais qui n'ont jamais pu le faire, même s'ils avaient fait une brillante carrière dans ce domaine. Ils n'ont pas pu faire partie de ces tribunaux parce qu'ils étaient membres de notre parti. Un petit groupe de défenseurs des droits de la personne estime que nous ne présentons pas les qualités requises à moins d'adopter ses idées étroites. C'est ce que l'opposition cherche à faire, mais c'est une très mauvaise chose.

Monsieur le Président, vous devriez tenir compte du fait qu'une question de privilège doit porter sur une question très grave. Ce n'est le cas ni de celle-ci ni de la majorité d'entre elles. L'opposition cherche simplement à jeter le discrédit sur le gouvernement par n'importe quel moyen. C'est injuste pour ceux qui ont pris la peine et le temps de présenter leur candidature à une charge publique. J'estime qu'il faudrait rejeter cette question de privilège ne serait-ce que pour cette raison.

M. le Président: Si la Chambre est d'accord, je pense que le moment est venu de passer à autre chose. Je tiens à dire au député de Burnaby et à la députée d'Hamilton-Est que j'examinerai leurs instances très attentivement. Je dirai également à tous les autres députés que je vais étudier cette question à fond.

D'autre part, certains députés ayant une longue expérience à la Chambre se demandent peut-être pourquoi ce débat s'est prolongé aussi longtemps. S'il s'est prolongé ainsi, c'est parce que la présidence estime que les députés ont besoin de temps pour voir comment une nouvelle approche fonctionne lorsqu'ils sont tous d'accord sur certaines réformes parlementaires, car, de toute évidence, il est question ici d'une de ces réformes. J'espère que la discussion d'aujourd'hui aidera les députés à faire fonctionner ce système.

La présidence examinera très attentivement les arguments et les commentaires de tous les députés. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à la discussion de cet après-midi. J'espère pouvoir rendre une décision à ce sujet qui aidera la Chambre à poursuivre ces réformes tout en ménageant la sensibilité des témoins appelés à comparaître devant les comités. J'essaierai de régler cette question comme il se doit. Encore une fois, je remercie tous les députés de leurs interventions. Si la Chambre est d'accord, nous allons maintenant passer à d'autres questions.

AFFAIRES COURANTES*[Français]***L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

DÉPÔT DU RÉSUMÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 67(2) du Règlement de la Chambre des communes, je dépose dans les deux langues officielles deux copies du Résumé du rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage.

* * *

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

DÉPÔT DU TRENTIÈME RAPPORT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, à titre de ministre de la Justice, il me fait plaisir de déposer dans les deux langues officielles le rapport numéro 30 de la Commission de réforme du droit du Canada, intitulé «Pour une nouvelle codification du droit pénal», volume I.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RÉSUMÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons déposé aujourd'hui devant la Chambre le Résumé du rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage.

[Traduction]

Je tiens à remercier les commissaires de leur travail sur une question dont tout le monde reconnaît la complexité. Nous regrettons que les commissaires n'aient pas pu présenter un rapport unanime.

Je dépose donc le rapport de la commission, qui comprend un rapport minoritaire de deux commissaires et des déclarations supplémentaires de quatre commissaires.

[Français]

Au cours des dernières années, la Commission Macdonald, la Commission House à Terre-Neuve et d'autres études ont analysé le régime d'assurance-chômage. Les recommandations de ces différentes études ne vont pas nécessairement dans le même sens.

Le gouvernement n'endosse ni le rapport Forget ni aucun rapport particulier et ne répondra pas de façon directe et précise aux recommandations du rapport Forget. Cependant, ces rapports serviront d'outils de référence lorsque le gouvernement étudiera la question de l'assurance-chômage.